



17 octobre 2014

(14-5952)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: espagnol

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

| | |
|-----|--|
| 1. | Membre notifiant: <u>PANAMA</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2): |
| 2. | Organisme responsable: <i>Dirección de Normas y tecnología Industrial</i> (Direction des normes et de la technologie industrielle) - (chargée du traitement de la notification) Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné: Même organisme |
| 3. | Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres: |
| 4. | Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): 67.220.20 |
| 5. | Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: Règlement technique (<i>Reglamento Técnico</i>) DGNTI COPANIT N° 6-39-1998 (6 pages, en espagnol) |
| 6. | Teneur: Définitions, classification et exigences générales, méthodes d'essai, inspection, réception et échantillonnage. |
| 7. | Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Santé et protection des personnes |
| 8. | Documents pertinents: <ul style="list-style-type: none">• Codex Alimentarius• AOAC (Association des chimistes analystes officiels)• Méthode d'analyse officielle de l'Association des chimistes agricoles |
| 9. | Date projetée pour l'adoption: Texte adopté en juillet 2001 Date projetée pour l'entrée en vigueur: Immédiatement |
| 10. | Date limite pour la présentation des observations: Sans objet |

- 11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:**

Dirección General de Normas y Tecnología Industrial (Direction générale des normes et de la technologie industrielle)

Ave. Ricardo J. Alfaro y calle El Paical

Edif. Plaza Edison, 3er Piso

Téléphone: +(507) 560 0716

Fax: +(507) 560 0721

Courrier électronique: dgnti@mici.gob.pa